

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 145 (2000)
Heft: 12

Vereinsnachrichten: SOG : Schweizerische Offiziersgesellschaft = SSO : Société suisse des officiers = SSU : Societa svizzera degli ufficiali

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



SOG
SCHWEIZERISCHE OFFIZIERGESELLSCHAFT

SSO
SOCIÉTÉ SUISSE DES OFFICIERS

SSU
SOCIETÀ SVIZZERA DEGLI UFFICIALI

Points-clé de la politique de sécurité

Écrit le 15 novembre, cet article paraîtra dans la RMS à mi-décembre. Entre-temps aura eu lieu la votation concernant l'initiative de redistribution. Actuellement on connaît un grand nombre de prédictions, mais quand on écrit un article qui va paraître après la date de la votation, on se garde de faire des prédictions et on se concentre sur les points essentiels.

L'initiative de redistribution

Indépendamment des résultats de la votation, nous aimerions remercier tous ceux qui ont lutté pour une cause qui est beaucoup plus que, simplement, notre cause. Nous tenons surtout à développer des arguments; nous n'avons pas voulu jouer les provocateurs et lancer une campagne d'agitation contre les initiants. Nous sommes des adversaires acharnés, mais loyaux. Nous avons espéré que les citoyennes et les citoyens sauraient discerner entre les arguments des deux camps.

Une défaite le 26 novembre nous trouvera prêts à mettre à disposition nos connaissances, afin de contribuer démocratiquement à la réalisation de notre avenir, aux côtés des vainqueurs. C'est la primauté de la politique et de la démocratie! En cas de rejet de l'initiative le 26 novembre, notre responsabilité augmentera. Pour la SSO, cela ne constituera pas une victoire, mais un devoir, celui de réaliser la stabilité et la paix, celui de le faire avec ceux qui ont été nos adversaires.

Quel que soit le résultat de la votation du 26 novembre, personne n'a eu complètement raison ou complètement tort. La décision a été le résultat d'une pondération faite par la majorité, mais la vérité reste encore ca-

chée dans l'avenir. Nous voulons contribuer à la réalisation de cet avenir.

Réforme de l'armée

Depuis quelques semaines, on discute de nouveau le rythme de réalisation du projet «Armée XXI», à cause, entre autres, de retards par rapport au programme, d'une communication toujours moins satisfaisante, d'incidents qui se sont produits aux échelons supérieurs, de la coordination désastreuse des différentes projets du DDPS. Les constatations diffèrent énormément, mais peu sont d'avis que les points essentiels ont déjà été décidés et que la conception de l'Armée XXI est en passe d'être réalisée. Beaucoup sont convaincus que de nombreuses questions importantes restent ouvertes ou qu'elles n'ont pas encore été prises en considération. Certes, il existe de nombreuses références, mais les idées fondamentales manquent encore. Ce ne sont pas les conditions-cadre qui font défaut, mais le contenu qui apparaît encore flou: l'essence de l'armée, les idées directrices, l'analyse des missions et les décisions fondamentales.

Il s'agit là du problème principal dans la réforme de l'armée: tout se tient, du Rapport sur la politique de sécurité aux missions, des missions à la doctrine, de la doctrine au Plan directeur qui

doit finalement déboucher sur des structures et des effectifs. On nous avait annoncé une nouvelle orientation pour l'année 2000. Au lieu d'une procédure cohérente, on nous a servi la tactique des rondelles de salami, mais pas dans une séquence logique, c'est-à-dire de l'avant vers arrière, une rondelle après l'autre...

La SSO a été la première à critiquer cette méthode, suivie par différents politiciens. Entre-temps, la situation ne s'est pas améliorée. L'initiative de redistribution a imposé au processus de réforme des chiffres rigides et infondés. De la même manière, le «Directoire» a fixé des effectifs qui ont dû être corrigés à plusieurs reprises. De cette façon, la question des effectifs, qui a perdu de son intérêt, a entretenu la confusion.

Conduite et direction

Quand il s'agit de diriger des projets, on ne peut pas renoncer aux valeurs de référence et aux lignes directrices. Un commandement, qui se base seulement sur des valeurs de référence au lieu de s'orienter par rapport aux objectifs et aux missions, n'a pas de contenu, il crée le vide. Le 1^{er} juin, le Conseil fédéral a eu la prudence de laisser une marge de manoeuvre pour les questions essentielles. Cela a permis de comparer des variantes et de revenir sur l'horaire prévu initialement. Depuis quelques semaines,



certaines attendent qu'après la votation du 26 novembre, le Conseil fédéral fixe des valeurs rigides pour les effectifs, les réserves, les moyens financiers, etc., avant de connaître les paramètres qui justifient ces chiffres.

Une des raisons pour lesquelles nous avons lutté contre l'initiative de redistribution était justement le fait qu'elle mettait en péril la réforme de l'armée en opérant avec des plafonds rigides. C'est pour la même raison donc que nous nous opposerons à ce qu'une telle proposition soit soumise au Conseil fédéral. La procédure de consultation doit avoir lieu l'année prochaine; la décision du Parlement devrait être prise à fin 2001. Nous ne sommes qu'au commencement d'un processus qui conduit à une décision. Dans cette phase, on a besoin de bases solides, non de résultats précipités.

Communication

Depuis le printemps 2000, on cherche de quelle façon la com-

munication devrait avoir lieu, notamment entre l'armée et la milice, entre le DDPS et les politiciens et à l'intérieur du DDPS. Même le monologue le plus brillant ne remplace pas le dialogue, en tout cas sûrement pas dans la phase qui devrait amener à une décision. Des informations ne sauraient pallier des lacunes de communication. Les deux sont indispensables. Le système de la «douche écossaise» faisant alterner divulgation de secrets et révélations érode l'intérêt pour la matière et pour les acteurs; elle ne crée pas une base pour la réforme et la réalisation du projet. Le commandement implique une stratégie de l'information et la réalisation politique implique le dialogue.

2001 : année décisive

De nombreuses démarches importantes restent à faire. Le résultat de la votation du 26 novembre est de grande importance

pour les conditions-cadres de la voie politico-militaire à suivre. En revanche, la prochaine votation en matière de politique de sécurité (la révision de la loi militaire éventuellement déjà en juin) et les autres démarches sont déterminantes pour définir une direction de marche et l'essence de l'armée. Dans notre pays, sommes-nous en mesure d'arriver à une concordance dans les domaines de la politique de sécurité et de l'armée? Il est temps de décider le chemin à prendre. Nous sommes au commencement d'une des phases les plus importantes pour l'armée suisse. Nombre de points essentiels sont ouverts, bien qu'on ait déjà créé de bonnes prémisses et esquissé des thèses importantes. Des personnes capables sont à l'œuvre. Il s'agit maintenant de définir l'aspect politique, le processus dans son ensemble, la conduite, le rythme et le dialogue.

La SSO, quant à elle, poursuivra son travail!